

**A.**– [Église] Employé laïque chargé d'une manière générale de maintenir le bon ordre dans une église pendant l'office, et plus particulièrement de précéder le clergé dans les processions ou les quêtes pour leur ouvrir le passage parmi les fidèles :

1. En attendant les deux prêtres, l'enfant de chœur et le **bedeau**, Rastignac serra la main de Christophe, sans pouvoir prononcer une parole. BALZAC, *Le Père Goriot*, 1835, p. 307.

2. Je m'y promenais assez maussadement [dans l'église de Vevey], escorté de cette vieille femme, toujours la même, qui tient lieu de **bedeau** aux églises calvinistes, ... HUGO, *Le Rhin*, 1842, p. 403.

3. Allez à l'église, à quatre vingts sur cent il faut que le **bedeau** guide les fidèles, les fasse lever, s'agenouiller. Ils ne savent pas. BARRÈS, *Mes cahiers*, t. 9, 1911-12, p. 272.

**Rem. 1.** Ainsi que tend à le montrer l'ex. 2, il n'existe pas de mot habituel pour désigner une femme remplissant les fonctions de bedeau d'église; un fém. *bedelle* est cependant attesté **a)** dans ce sens (A. DAUDET, *La Petite paroisse*, 1895, p. 16); **b)** au sens de « femme du bedeau » (cf. H. COULABIN, *Dict. des loc. pop. du bon pays de Rennes en Bretagne*, 1891). **2.** On rencontre **a)** dans qq. dict. du XIX<sup>e</sup>s. *be(é)daude*, *be(é)deau*, adj. fém. et subst. fém. Nom vulgaire de la corneille (em)mantelée et de plusieurs insectes (chenille, cigale) dont le corps présente deux couleurs très tranchées (p. allus. à l'habit de deux couleurs porté par les bedeaux, un rochet blanc sur une soutane noire); **b)** dans la docum. le néol. d'aut. *bedaudaille*, subst. fém., péj. L'ensemble des bedeaux; p. ext. fidèles qui ont une mentalité de bedeaux, fondant principalement leur religion sur l'observance des rites. „... la *bedaudaille* suppute les fonds que le trépassé rapporte et le prêtre même, excédé par ces prières qu'il a tant lues et pressé par l'heure du repas, expédie l'office` (HUYSMANS, *En route*, t. 1, 1895, p. 26).

**B.**– [Autrefois]

**1. Bedeau de justice.** Officier de justice subalterne qui était chargé d'exécuter les sentences prononcées par les baillis, sénéchaux, etc. :

4. Les prévôts, les **bedeaux** et les maires eux-mêmes se montrent si exigeants quand il s'agit de tailles et de corvées, leur justice est si dure, si aveugle, si partielle, qu'ils font figure d'épouvantails. FARAL, *La Vie quotidienne au temps de st Louis*, 1942, p. 92.

**2. Bedeau d'université.** Employé subalterne qui, dans les cérémonies publiques, précédait le recteur et autres membres de l'Université en portant une masse à la main. Synon. *appariteur* :

5. Aussitôt après il [M. Arnauld] se cacha et fit bien, car il n'aurait pas évité la Bastille. On lit dans un petit journal manuscrit de M. de Pontchâteau, qui se rapporte à ce moment : « Du dimanche 20<sup>e</sup> febvrier (1656). M. Tassin, petit **bedeau** de la Faculté, a... etc. » C'est ainsi qu'il va demeurer enseveli dans diverses retraites successives, durant toutes les années qui suivront, jusqu'au moment de la Paix de l'Église. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. 3, 1848, p. 88.

**PRONONC.** : [bədo]. Pour FÉR. 1768 „le 1<sup>er</sup>e ne se prononce presque pas. *Bedo* ou *bdo*`. Cf. aussi WARN. 1968 qui note [ə] muet entre parenthèses. Cf. au contraire BARBEAU-RODHE 1930 qui souligne : „L'e ne se supprime pas.``

**ÉTYMOL. ET HIST.** – 1. 1160-74 *bedel* « sergent dans les justices subalternes » (WAGE, *Rou*, éd. Andresen, III, 851 dans T.-L. : Tant i a prevoz e **bedeus** E tanz bailiz, viels e nuvels) – xvi<sup>e</sup>s. (HUG.) noté comme terme hist. dep. FUR. 1690; 2. 1530 *bedeau* « pers. préposée au service matériel d'une église » (PALSGR., p. 269); 1895 fém. *bedelle* « *id.* », *supra* rem. 1 a. Empr. à l'a.b.frq. \**bidil* « représentant de l'ordre » (GAM. *Rom.*<sup>2</sup>t. 1, pp. 373-374), corresp. à l'a. h. all. *bitil*, *bitel* « prétendant » (GRAFF t. 3, p. 56), m.h.all. *bitel* « *id.* » (LEXER), mais dont le sens est à rattacher à l'a.h.all. *butil* « héraut » (GRAFF t. 3, p. 82), anglo-sax. *bydel* « *id.* » (*NED*, s.v. *beadle*); tous ces mots remontent à un germ. actuell. représenté par l'all. mod. *bieten* « prier » (v. KLUGE<sup>20</sup>, p. 75); *bedel* représente une assimilation au suff. lat. *-ellus*. Cf. dès av. 1143 lat. médiév. *bedellus*, sens 1, Orderic Vital dans NIERM. Le mot fr. a été ensuite emprunté par d'autres lang. européennes.

**STAT.** – Fréq. abs. littér. : 185.

**BBG.** – BARBIER (P.). Un Nouv. n. des basques. In : [*Mél. Kastner (L. E.)*]. Cambridge, 1932, pp. 22-37.